

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023 20 H 15 – SALLE JUSTICE DE PAIX - MAIRIE DE MARSANNE**

L'intégralité des échanges est disponible en direct, depuis cette séance, et en vidéo sur le site de la commune [www.marsanne.fr](http://www.marsanne.fr)

Date de la convocation : 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dixième jour du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures et zéro minute en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien LAGIER, Maire.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil, que celle-ci se déroulerait en « public restreint » en respectant les gestes barrières habituels de prévention.

La séance était filmée et enregistrée pour archive et diffusion auprès du public sur le site de la commune [www.mairie-marsanne.fr](http://www.mairie-marsanne.fr).

**Secrétaire de séance** : Mme Pascaline FREYDIER

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire donne la parole à Mme Pascaline FREYDIER, secrétaire de séance, qui procède à la lecture de l'ordre du jour et à l'**appel nominal des membres du Conseil Municipal**.

**Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal** : M. Damien LAGIER, Mme Bernadette PORTE, M. Stéphane POLNARD, Mme Yolande URLACHER, M. Fabrice NOCERA, M. Pierre PETIT, Mme Muriel VIVIERS, Mme Sophie GRZELCZYK, Mme Pascaline FREYDIER, M. Raphaël COMTE, Mme Frédérique HUGON, M. Jean-Christophe HENRY et Mme Marie DOURY.

**Pouvoirs** :

- Mme Amandine BERT à M. Stéphane POLNARD
- M. Yann REYNAUD à M. Fabrice NOCERA

M. le Maire fait commencer les travaux selon l'ordre du jour lu par M. Fabrice NOCERA.

### **1. (POINT 2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 FEVRIER 2023**

**M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance** en date du 24 février 2023 communiqué à tous les membres du conseil municipal.

**M. le Maire, Damien LAGIER, met alors au vote l'approbation du compte-rendu précité.**

**Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :**

- **Votants : 15**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Pour : 15**

- **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à **l'unanimité des membres présents et représentés**, du compte rendu de la séance du 24 février 2023.

### **2. (POINT 3) CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE EAU ENTRE MONTELMAR AGGLOMERATION ET LA COMMUNE DE MARSANNE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence « Eau » telle que définie à l'article L2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été, de par la loi, transférée à la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération au 1er janvier 2020.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique codifié à l'article L 5216-5 du CGCT, les Communautés d'agglomération ont désormais la possibilité de déléguer, par convention, cette compétence à leurs communes membres.

C'est dans ce contexte et avec notamment le souci d'assurer la continuité de ce service public aux conditions tarifaires existantes sur le territoire de la Commune de Marsanne que la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération a souhaité lui en déléguer l'exercice.

Pour ce faire, il convient d'établir une nouvelle convention de délégation de compétence entre Montélimar-Agglomération et la Commune de Marsanne qui fixe les modalités juridiques et financières de la délégation de la compétence « Eau » à la commune de Marsanne par la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

Monsieur le Maire précise qu'une négociation concernant la conservation de la délégation ou la l'intégration d'une DSP (Délégation de Service Public) communautaire devrait se faire à terme échu de la présente convention.

Il assure à l'assemblée que le souhait de la municipalité présente est de demeurer en régie et que les élus défendront cette possibilité.

**M. le Maire, Damien LAGIER, met alors au vote l'acceptation de la délégation de la compétence eau entre Montélimar agglomération et Marsanne.**

Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**
- **Pour : 14**

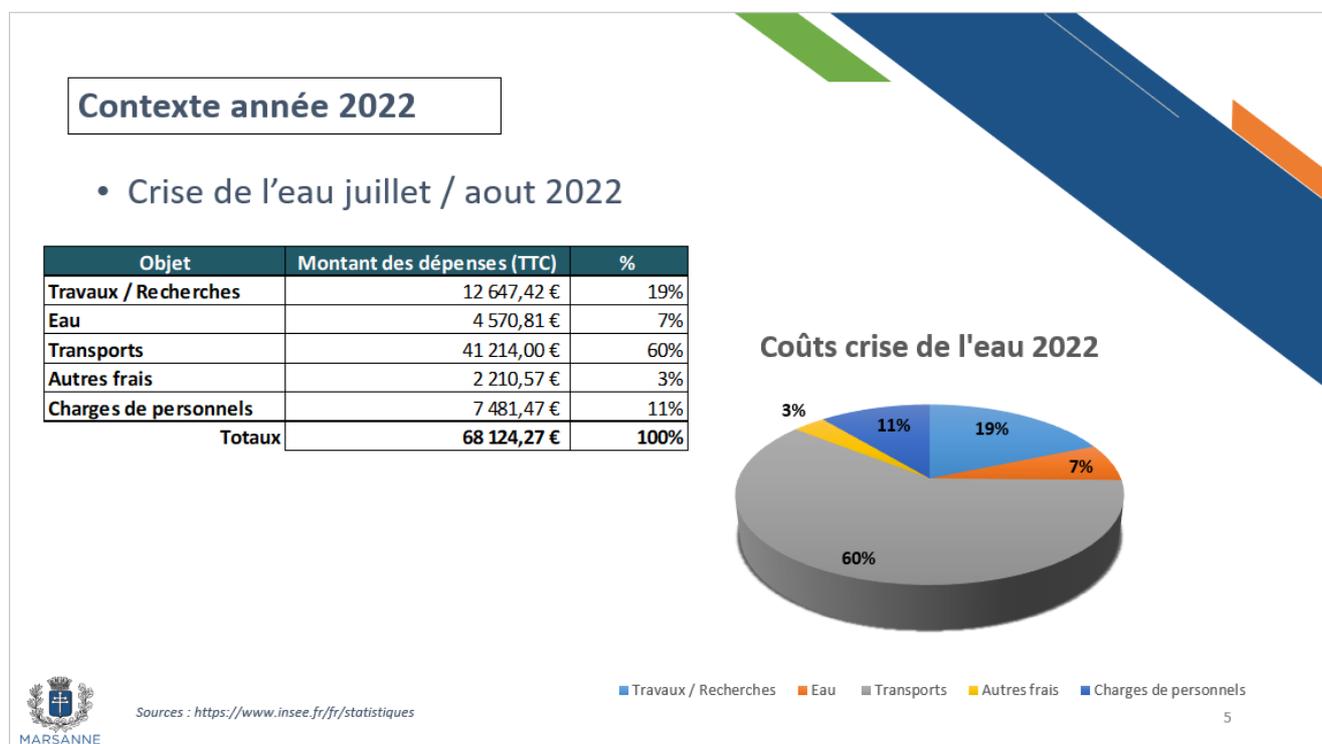
➤ **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice NOCERA qui présentera les votes des points 4 à 9.

Il est rappelé que dans le cadre du vote des comptes de gestion et administratif, le maire peut assister aux débats mais ne participe pas ; lors des votes de ces derniers il quittera la pièce.

Avant le vote des comptes de gestion et pour une plus grande compréhension, Monsieur Fabrice NOCERA projette une présentation relatant l'ensemble des chapitres et points clefs de chacun des budgets. Il précise que pour l'ensembles des trois budgets, les comptes administratifs et de gestion sont en adéquation. Une synthèse des chapitre par budget a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Un focus a été fait lors de la présentation des chiffres sur la crise de l'eau qu'a connu la commune l'été dernier et dont le coût a fortement impacté les budgets.



Question :

- Jean-Christophe HENRY : On nous avait parlé de 10 000€ concernant les heures supplémentaires des agents pour la crise de l'eau. Il s'agit maintenant de 7 500€, à quoi correspond la différence ? Réponse de Fabrice NOCERA : Les 10 000€ étaient une estimation du coût, les 7 481.47€ correspond au chiffre réel. Les comptes administratifs relatent les dépenses réelles et arrêtées, voici pourquoi je vous présente le détail de la crise de l'eau.

### 3. (POINT 4) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M4 PHOTOVOLTAÏQUE

Le détail par chapitre des comptes est présenté par Monsieur Fabrice NOCERA.

Récapitulatif par chapitre Mis au vote					
CG & CA 2022 M4 - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE					
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
16	Emprunts et dettes assimilés	13 182.63 €	001	Exédent d'investissement reporté	22 908.42 €
21	Immobilisations Corporelles	- €	040	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €
<b>Total dépenses</b>		<b>13 182.63 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>44 528.54 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	6 095.80 €	70	Vente de produits finis ou des services	66 694.86 €
66	Charges financières	2 779.88 €	002	Excédent de fonctionnement	818.20 €
67	Charges exceptionnelles	32 650.00 €	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>63 145.80 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>67 513.06 €</b>

rappelle que les charges exceptionnelles correspondent au reversement du budget photovoltaïque au budget communal afin de compenser la charge du bâtiment.

Pas de question en section de fonctionnement, pas de question en section d'Investissement.  
Sortie de Monsieur le Maire pour les votes relatifs à la M4, budget photovoltaïque.

#### 1. Compte de gestion 2022 M4

**Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote le compte de gestion 2022 du budget Photovoltaïque dit M4.**

**Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :**

- **Votants : 15**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Pour : 15**

➤ **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation des compte de gestion du budget photovoltaïque 2022.

#### 2. Compte Administratif 2022 M4

**Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote le compte administratif 2022 du budget Photovoltaïque dit M4.**

**Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :**

- **Votants : 15**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Pour : 15**

➤ **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation des compte administratif du budget photovoltaïque 2022.

### 4. (POINT 5) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M49 EAU

Le détail par chapitre des comptes est présenté par Monsieur Fabrice NOCERA.

**Récapitulatif par chapitre Mis au vote  
CG & CA 2022 M49 - BUDGET EAU**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
20	Immobilisations Incorporelles	35 811.74 €	10	Dotations, fonds divers	3 131.81 €
21	Immobilisations Corporelles	2 688.00 €	13	Subventions d'investissement	- €
23	Immobilisation en cours	3 026.28 €	001	Excédent d'investissement reporté	315 912.30 €
040	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €	040	Opérations d'ordre entre section	53 197.60 €
<b>Total dépenses</b>		<b>54 557.68 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>372 241.71 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	93 682.31 €	70	Vente de produits finis ou des services	240 607.77 €
012	Charges de personnel	33 000.00 €	75	Autres produits de gestion	2 482.25 €
014	Atténuations de produits	61 875.86 €	77	Produits exceptionnels	4 383.00 €
65	Autres charges de gestion courante	216.00 €	002	Excédent de fonctionnement	16 528.73 €
67	Charges exceptionnelles	725.39 €	042	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €
042	Opérations d'ordre entre section	53 197.60 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>242 697.16 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>277 033.41 €</b>

Pas de question en section de fonctionnement ni en Investissement.

Sortie de Monsieur le Maire pour les votes relatifs à la M49, budget eau.

1. Compte de gestion 2022 M49

**Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote le compte de gestion 2022 du budget Eau dit M49.**

Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (M. Jean-Christophe HENRY)**
- **Pour : 14**

➤ **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation des compte de gestion du budget eau 2022.

2. Compte Administratif 2022 M49

**Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote le compte administratif 2022 du budget Eau dit M49.**

Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 14**
- **Suffrages exprimés : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (M. Jean-Christophe HENRY)**
- **Pour : 13**

➤ **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation des compte administratif du budget eau 2022.

**5. (POINT 6) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M57 COMMUNAL**

Le détail par chapitre des comptes est présenté par Monsieur Fabrice NOCERA.

Des éléments de contexte pesant ont maximisé les dépenses de cet exercice. Ces dépenses imprévisibles mais importantes ont pesé sur le budget, ce qui transparait dans les comptes de la commune, des précisions ont été portées à la connaissance de l'ensemble des membres du conseil.

## Contexte année 2022

- Hausse moyenne du prix de l'énergie T2 2021/ T2 2022 + 50,3 %  
(Produits pétroliers / gaz / électricité)
- Absentéisme important : 20,5 % d'absence sur 2022 sur les agents titulaires équivalent à 2 ETP absents sur l'ensemble de l'année
- Inflation 2022 : + 5,2 %
- Baisse des dotations forfaitaires : ↘ 12%



Sources : <https://www.insee.fr>

4

### Récapitulatif par chapitre Mis au vote CG & CA 2022 M57 - COMMUNE

#### INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
16	Emprunts et dettes assimilés	145 645.00 €	10	Dotations, fonds divers	288 927.95 €
20	Immobilisations Incorporelles	46 521.08 €	13	Subventions d'investissement	65 167.40 €
21	Immobilisations Corporelles	176 651.51 €	16	Emprunts et dettes assimilés	- €
23	Immobilisation en cours	- €	024	Produits des cessions	- €
001	Déficit d'investissement	264 430.18 €	040	Opérations d'ordre entre section	159.64 €
<b>Total dépenses</b>		<b>633 247.77 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>354 254.99 €</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	361 268.53 €	013	Vente de produits finis ou des services	18 700.54 €
012	Charges de personnel	478 304.48 €	70	Vente de produits finis ou des services	115 115.80 €
014	Atténuations de produits	28 313.33 €	73	Impôts et taxes	40 764.00 €
65	Autres charges de gestion courante	155 949.47 €	731	Impositions directes	592 856.00 €
66		43 025.02 €	74	Dotations et participations	179 284.37 €
67	Charges spécifiques	2 126.00 €	75	Autres produits de gestion	189 215.50 €
68	Dotations aux amortissements	- €	76	Produits financiers	431.92 €
042	Opérations d'ordre entre section	159.64 €	77	Produits spécifiques	2 110.26 €
			002	Excédent de fonctionnement	80135.24 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 069 146.47 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 218 613.63 €</b>

Pour donner suite aux différentes investives lancées lors de précédents conseils municipaux, Monsieur Fabrice NOCERA fait le point sur les frais de missions et de déplacement aux élus, imputés à 0. Aucun élu ne s'est fait rembourser de frais liés à son mandat sur 2022.

Monsieur Fabrice NOCERA précise que la commune est toujours dans l'attente de réception de subvention, notifiées mais pas encore réceptionnées. Il s'agit notamment de 115 000€ pour la salle symphonie des vents. Le résultat de 2022 est donc à nuancer de cette donnée. Il est rappelé que le déficit à l'arrivée des élus était de plus de 450 000€. Les chiffres, même s'ils ne sont pas positifs cette année encore ont subi la conjoncture et le contexte difficile expliqués plus haut.

Monsieur le Maire précise qu'aller chercher les subventions représente une grosse charge de travail, que les élus font de leur mieux, et qu'ils apprennent chaque jours un peu plus, les prochaines demandes seront faites plus en amont.

Questions :

- Jean-Christophe HENRY : 5000€ de feux d'artifice et 5000€ de groupe de musique, à quoi correspondent les 11 000€ restant sur la ligne « fêtes et cérémonies ».
  - Réponse de Fabrice NOCERA, cela correspond aux divers festivités et commémorations de l'année, il y en a eu beaucoup, ce qui fait de Marsanne un village vivant. La municipalité s'efforcera de soutenir les événements organisés.
- Jean-Christophe HENRY ; qu'en est il des charges de personnel et de leur évolution ?
  - Réponse de Fabrice NOCERA, entre 2021 et 2022 les charges ont évolué de 12.73%, notamment à cause du dégel du point d'indice et des reclassement des agents fonctionnaires.

	2020	2021	Variation	2022	Variation
<b>Charges de personnel</b>	424 442.08 €	424 290.55 €	-0.04%	478 304.48 €	12.73%

- Jean-Christophe HENRY ; est avant ?
  - Réponse de Monsieur le Maire : nous n'allons pas rediscuter de ce qui s'est passé avant même notre élection. Nous vous avons proposer de prendre rendez vous afin de regarder les chiffres que vous souhaitez voir.
  - Réponse de Jean-Christophe HENRY : comment je dois prendre rendez-vous ?
  - Réponse de Fabrice NOCERA : Faites une demande de rendez-vous au Maire, un mail par exemple
  - Réponse de Jean-Christophe HENRY : ce sera fait, dès maintenant même.

Plus de question en section de fonctionnement, plus de question en section d'Investissement.  
Sortie de Monsieur le Maire pour les votes relatifs à la M57, budget COMMUNAL.

1. Compte de gestion 2022 M57

**Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote le compte de gestion 2022 du budget COMMUNAL dit M57.**

**Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :**

- **Votants : 15**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (M. Jean-Christophe HENRY)**
- **Pour : 14**

➢ **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation des compte de gestion du budget COMMUNAL 2022.

2. Compte Administratif 2022 M57

**Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote le compte administratif 2022 du budget COMMUNAL dit M57.**

**Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :**

- **Votants : 14**
- **Suffrages exprimés : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (M. Jean-Christophe HENRY)**
- **Pour : 13**

➢ **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation des compte administratif du budget COMMUNAL 2022.

**6. (POINT 7) AFFECTATION DU RESULTAT M4 PHOTOVOLTAIQUE**

Faisant suite aux votes des comptes de gestion et administratif du budget photovoltaïque pour l'exercice 2022, considérant les chiffres ci-dessous, Monsieur Fabrice NOCERA propose l'affectation du résultat de l'exercice en report à la section de fonctionnement soit un report de 4 367.25€ au 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

<b>CA 2022</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Report 2021</b>	<b>Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	63 145.81 €	66 694.86 €	818.20 €	4 367.25 €
<b>Investissement</b>	13 182.63 €	21 620.12 €	22 908.42 €	31 345.91 €

**Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote l'affectation du résultat présenté pour le budget photovoltaïque dit M4.**

**Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :**

- **Votants : 15**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- Pour : 15
- **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de l'affectation du résultat photovoltaïque en report à la section de fonctionnement

#### **7. (POINT 8) AFFECTATION DU RESULTAT M49 EAU**

Faisant suite aux votes des comptes de gestion et administratif du budget eau pour l'exercice 2022, considérant les chiffres ci-dessous, Monsieur Fabrice NOCERA propose l'affectation du résultat de l'exercice en report à la section de fonctionnement soit un report de 34 336.25 € au 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

<b>CA 2022</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Report 2021</b>	<b>Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	242 697.16 €	260 504.68 €	16 528.73 €	34 336.25 €
<b>Investissement</b>	54 557.68 €	56 329.41 €	315 912.30 €	317 684.03 €

Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote l'affectation du résultat du budget EAU dit M49.

Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
  - **Suffrages exprimés : 15**
  - **Contre : 0**
  - **Abstention : 1 (M. Jean-Christophe HENRY)**
  - **Pour : 14**
- **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de l'affectation du résultat eau en report à la section de fonctionnement

#### **8. (POINT 9) AFFECTATION DU RESULTAT M57 COMMUNE**

Faisant suite aux votes des comptes de gestion et administratif du budget eau pour l'exercice 2022, considérant les chiffres ci-dessous, Monsieur Fabrice NOCERA propose l'affectation du résultat de l'exercice en report à la section de fonctionnement soit un reversement de 149 507.16€ correspondant à la totalité de l'excédent de fonctionnement au 1068 – affectation à la section d'investissement.

<b>CA 2022</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Report 2021</b>	<b>Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 069 146.47 €	1 138 518.39 €	80 135.24 €	149 507.16 €
<b>Investissement</b>	368 817.59 €	354 254.99 €	- 264 430.18 €	- 278 992.78 €

Monsieur Fabrice NOCERA, adjoint aux finances, met alors au vote l'affectation du résultat du budget COMMUNAL dit M57, telle que présentée.

Les résultats du vote, à main levée, sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
  - **Suffrages exprimés : 15**
  - **Contre : 0**
  - **Abstention : 1 (M. Jean-Christophe HENRY)**
  - **Pour : 14**
- **AVIS FAVORABLE** de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, de l'affectation du résultat eau en report à la section de fonctionnement

**Les points de l'ordre du jour sont épuisés.**

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Fabrice NOCERA pour le travail effectué sur les comptes et leur explications. Il rappelle le choix qui a été fait de présenter les comptes administratifs et les budgets à deux conseil différents afin de ne pas troubler la compréhension de chacun de ses documents. L'année a été difficile avec la poursuite du COVID, le manque d'eau notamment.

Madame Yolande URLACHER souhaite faire part au conseil municipal de l'organisation de la Journée Mondiale de l'eau le 22 Mars prochain. Cette journée sera l'occasion d'animation tel qu'un jeu de piste, ou la rencontre avec le service de l'eau de la commune. La plaquette réalisée par les conseillers municipaux juniors sera bientôt distribuée.

Monsieur le Maire présente la nouvelle mascotte de Marsanne, Mars'eau.

Ce weekend les Patchoulines exposent à l'espace des Buis, Monsieur Le Maire a inauguré l'évènement juste avant le conseil et invite chacun à s'y rendre pour admirer leur travail.

---

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de point divers, M. le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 H 20.

**Le Maire de Marsanne,**  
Damien LAGIER